



## Cislin Suspension

Version 01/ CH-FR  
102000017408

1/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Type de produit

Nom commercial Cislin Suspension  
Numéro de Produit (UVP) 79112947

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide d'intérieur contre les insectes volants et rampants

#### 1.3 Information concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer (Schweiz) AG  
CropScience  
Postfach  
CH-3052 Zollikofen

Téléfax +41 (0)31 869 23 39  
Pour plus d'informations +41 (0)31 868 35 36  
E-Mail:BCS-MSDS@bayer.com

Distributeur DKSH Switzerland Ltd.  
Wiesenstrasse 8  
P.O. Box 888  
CH-8034 Zurich  
Switzerland  
Tel +41 44 386 73 42 (08:00-17:00)  
Fax +41 44 386 77 46  
safety@dksh.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel en cas d'urgence

145 (Centre Suisse d'Information Toxicologique « CSIT »)  
+41 (0) 44 251 51 51

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008 et ses amendements ultérieurs relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Cislin Suspension

2/13

Version 01/ CH-FR  
102000017408

Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

### Classification conformément aux Directives EU 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) No 1272/2008 et ses amendements ultérieurs relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Classification requise :

#### Composant dangereux pour l'étiquetage

Deltaméthrine



Signal d'avertissement: Attention

#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P501	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet spécial

### 2.3 Autres dangers

Enlever ou protéger avant application du produit, les denrées alimentaires, l'alimentation animale, les cages d'oiseaux et les aquariums.

Des sensations cutanées de brûlures ou de picotements peuvent apparaître. Cependant ces sensations sans lésions cutanées sont temporaires et disparaissent en 24h maximum.

**Cislin Suspension**Version 01/ CH-FR  
1020000174083/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**Suspension Concentrée (flowable concentrate) (SC)  
Deltaméthrine : 24.6 g/L**Composants dangereux**Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE  
Mentions de dangers conformément au Règlement (CE) 1907/2006

Nom	No CAS/ No EC	Classification selon la Directive 67/548/CEE	Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008	Concentr. [g/L]
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T; R23/25 N; R50/53	Tox. Aigüe 3, H331 Tox. Aigüe, H301 Aquatique Aigüe 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410	24.6

**Autres Informations**

Deltaméthrine	N° CAS 52918-63-5	M-Facteur: 1.000.000 (acute)
---------------	-------------------	------------------------------

Pour le texte complet des phrases R/mentions de danger mentionnées dans le tableau ci-dessus, se référer à la Section 16

**SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Informations générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



## Cislin Suspension

4/13

Version 01/ CH-FR  
102000017408

Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

---

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion** Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Local: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux, Éternuement systémique :, Gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vertiges, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Œdème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.

**Traitement** Traitement local : Traitement initial : symptomatique.  
Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital.  
Contre-indication : atropine. Contre-indication : dérivés d'Adrénaline. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.

---



## Cislin Suspension

5/13

Version 01/ CH-FR  
102000017408

Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction Appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il y a dégagement de gaz dangereux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Information concernant l'élimination, voir chapitre 13.



## Cislin Suspension

Version 01/ CH-FR  
102000017408

6/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spéciales.

##### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

##### Exigence concernant les aires et conteneurs de stockage

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

##### Précautions concernant la compatibilité de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux.

##### Matériau approprié

PEHD (polyéthylène haute densité)

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

### SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Valeurs limite d'exposition

Composants	N° CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Source
Deltaméthrine	52918-63-5	0,02 mg/m3 (TWA)		OESBCS*

\*OES BCS: Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (« Occupational Exposure Standard »)

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

##### Équipements de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normal et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes :



## Cislin Suspension

Version 01/ CH-FR  
102000017408

7/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants en Nitrile certifiés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection supérieur doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être protégée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
<b>Professionnel</b>	L'usage professionnel de cette préparation par des mineurs est limité ou interdit. S. Section 15.

---

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physico-chimiques essentielles

Forme	suspension
Couleur	Blanc à beige clair
Odeur	Faible, caractéristique
pH	3,0 – 7,0 à 100 % (23°C)
Point éclair	> 100°C (Le test a été réalisé avec une formulation similaire)
Température d'inflammabilité	415°C (Le test a été réalisé avec une formulation similaire)
Densité	env. 1.03 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Deltaméthrine : log Poe : 4,6 à 25°C
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14/ OECD 113



## Cislin Suspension

Version 01/ CH-FR  
102000017408

8/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres données physico-chimiques liées à la sécurité.

---

## SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable sous conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Température extrêmes et exposition directe à la lumière du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décompositions dangereux en cas d'utilisation normale.

---

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 15.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat) > 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 10.000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)

**Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux (lapin)

**Sensibilisation** Non sensibilisant. (souris)

OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)





## Cislin Suspension

Version 01/ CH-FR  
102000017408

9/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

<b>Evaluation de la toxicité à dose répétée</b>	Deltaméthrine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par : une hyperactivité passagère associée à la neurotoxicité des pyréthroides.
<b>Evaluation de la mutagénèse</b>	Deltaméthrine: Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.
<b>Evaluation de la cancérogénicité</b>	Deltaméthrine: Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
<b>Evaluation de la toxicité pour la reproduction</b>	Deltaméthrine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
<b>Evaluation de la toxicité pour le développement</b>	Deltaméthrine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Deltaméthrine sont liés à la toxicité maternelle..
<b>Information supplémentaire</b>	Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour le poisson</b>	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0019 mg/l Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques</b>	CE50 (Scenedesmus subspicatus) > 1.000 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
	CE50 (Scenedesmus subspicatus) > 1.000 mg/l Biomasse; Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Deltaméthrine: pas rapidement biodégradable

**Koc** Deltaméthrine: Koc : 10240000

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Deltaméthrine: Facteur de bioconcentration (FBC) 1.400  
Ne montre pas de bioaccumulation.



## Cislin Suspension

10/13

Version 01/ CH-FR  
102000017408

Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

**12.4 Mobilité dans le sol** Deltaméthrine: Immobile dans le sol

### 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB

Deltaméthrine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Autres effets néfastes** Informations écologiques supplémentaires : Pas d'autres effets significatifs.

---

## SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet spécial.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

---

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

<b>14.1</b> Numéro ONU	<b>3082</b>
<b>14.2</b> Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DELTAMÉTHRINE SOLUTION)
<b>14.3</b> Classe(s) relative(s) au Transport	9
<b>14.4</b> Groupe d'emballage	III
<b>14.5</b> Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code Tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

**14.1** Numéro ONU **3082**



## Cislin Suspension

11/13

Version 01/ CH-FR  
102000017408

Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DELTAMÉTHRINE SOLUTION)

14.3 Classe(s) relative(s) au Transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DELTAMÉTHRINE SOLUTION)

14.3 Classe(s) relative(s) au Transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir les Sections 6 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres informations

Classement OMS : U (risque aigu peu probable lors d'utilisation normale)

#### Autres dispositions

Numéro d'enregistrement (Suisse) CHZN2139

Utilisateurs professionnels

Pour l'utilisation professionnelle de cette préparation la réglementation suisse qui s'applique est la



## Cislin Suspension

Version 01/ CH-FR  
102000017408

12/13  
Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

suivante : Règlement de la jeunesse protection de l'emploi (OLT 5, SR 822 115) et de l'ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans ne sont autorisés lors de leur exercice professionnel à l'exposition ou au contact avec cette préparation uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (Chemical Safety assessment)  
n'est pas exigée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnée à l'article 2 et 3

R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions de danger mentionnées à l'article 2 et 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour de plus amples informations sur les composants, voir aussi: « Wirkstoffe in Pflanzenschutz- und Schädlingsbekämpfungsmitteln: physikalisch-chemische und toxikologische Daten IVA, Industrieverb. Agrar e.V. - 3., neubearb.Aufl. - München; Wien; Zürich; BLV Verl.-Ges.mbH, 2000 ISBN 3-405-15809-5 ».

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité s'appuient sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné et sont conformes aux dispositions des règlements (CE) No 1907/2006, No 453/2010 et de leurs amendements. Cette fiche de données de sécurité complète les instructions à l'utilisateur mais ne s'y substitue pas. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision:  
Modification selon la classification et l'étiquetage en vigueur en Suisse

# Bayer Environmental Science

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à l'Art. 53 ChemV ; SR 831.11  
de 1.1. 201406



## Cislin Suspension

13/13

Version 01/ CH-FR  
102000017408

Version créée le: 8/7/2014  
imprimé 14/10/2014

---

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence marge.

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.